

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ère Vulgaire)

QUINTIDI 25 Fructidor.

Dimanche 11 Septembre 1796.

Prise d'un charriot chargé de l'argenterie d'une église de Milan, par trois cents barbets du col de Tende, en Piémont. — Prise d'une flotte anglaise par une escadre hollandaise. — Lettre de madame la Fayette à l'empereur. — Lettres du général Jourdan sur la retraite de l'armée de Sambre et Meuse. — Compot des terroristes de Paris pour corrompre les troupes du camp de Grenelle — Combat entre ces troupes et les terroristes. Arrestation de cent trente-deux de ces brigands.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Gènes, le 25 août.

Un corse, parti samedi du Cap-Corse, a apporté les nouvelles suivantes.

Les insurgens ont de nouveau pris les armes, ainsi qu'on l'avoit prévu. Ils se sont emparés des Pieves d'Orrezzo & de Niolo. Le brave Jan Pagnino, leur chef, se dispose à faire marcher la force armée vers Ajaccio. Le vice-roi a signifié qu'il alloit convoquer le parlement; mais les corses lui ont répondu qu'ils desiroient que la convocation se fit à Corte & non à Bastia. Dans cette dernière place le parlement ne seroit pas indépendant, & le vice-roi pourroit même faire arrêter les membres qu'on soupçonne d'être attachés au parti français.

Il est déjà arrivé nombre d'émigrés corses, & on y en attend beaucoup d'autres avec des armes, des munitions & de l'argent. On ne doute pas qu'ils ne parviennent bientôt à soulever tout l'intérieur de l'île.

Les Anglais emportent de Bastia des pieces d'artillerie & d'autres effets de guerre. On en a conclu qu'ils faisoient des dispositions pour évacuer la Corse; mais il est probable qu'ils transportent ces canons à Porto-Ferraio pour s'y fortifier & s'y maintenir malgré les Français.

On fait toujours des conjectures sur l'objet du voyage du ministre Faypoult à Milan. On dit aujourd'hui qu'il se tient dans cette ville un congrès auquel assistent les commissaires & généraux français, dont l'objet est de déterminer quelles sont les véritables dispositions des peuples conquis, & d'en rendre compte au directoire exécutif. On n'oubliera pas sans doute dans ce congrès, s'il y a lieu, d'examiner quels sont les véritables intérêts de la France par rapport à ce pays. Les politiques éclairés accordent à dire que les Français ne doivent ni ne pen-

vent réunir ces pays à la France, ni les garder plus longtemps comme pays de conquêtes. Si la guerre continue, ils seront obligés par la force des choses à les ériger en état libre & indépendant.

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 septembre.

Le général Powell, qui arrive de Gibraltar, assure que la garnison y est en bon état & bien pourvue de munitions & de subsistances. Il ajoute qu'à son départ on n'apercevoit aucun mouvement ni aucune augmentation de forces dans le camp de Saint-Roch; que cependant on s'y attendoit à une rupture prochaine avec l'Espagne.

Il paroît que le roi & sa famille se proposoient de prolonger leur séjour à Weymouth jusqu'en 19 de ce mois. On commence à croire que le parlement se rassemblera dans les premiers jours d'octobre pour l'expédition des affaires; ce qui annonce qu'il y a sur le tapis quelque opération importante & urgente, qui peut exiger le concours du parlement. Comme la nouvelle chambre des communes est composée d'une majorité des anciens membres, & que parmi les nouveaux le plus grand nombre y est entré par l'influence du ministère, il n'est pas douteux que M. Pitt n'y conserve toute sa prépondérance.

On avoit offert l'ambassade de Portugal au lord Cathcart, qui l'a refusée.

On parle généralement ici d'un projet d'évacuer la Corse. Il faut qu'on ne voie plus la possibilité de s'y maintenir, pour se déterminer ainsi à priver sa majesté d'une quatrième couronne, qui a déjà coûté si cher à son peuple.

On apprend de Saint-Domingue, par des lettres de l'Amérique Septentrionale, que le 9 juin les Français ont commencé à prendre possession de la partie de cette île qui leur a été cédée par les Espagnols & sont entrés dans le fort Dauphin. On mande aussi de Philadelphie que le major Lewis a été envoyé par le président du congrès au lord Dorechester, gouverneur-général du Canada, pour

réclamer quelques forts que les Anglais retiennent à l'ouest & dans les limites des Etats-Unis. On a reconnu la légitimité de la réclamation, & le lord Dorchester a donné ordre d'évacuer les forts & de les remettre aux troupes américaines. On voit que notre gouvernement est déterminé à effacer les préventions que le peuple d'Amérique conserve en général contre les Anglais, en lui donnant satisfaction sur plusieurs objets de plaintes qui entretenaient cette animosité.

On vient de recevoir la fâcheuse nouvelle que la flotte marchande venant d'Archangel, & composée de dix bâtimens, a été prise, à son retour en Angleterre, à la hauteur des isles Shetland, par une escadre hollandaise. On croit qu'il n'y a que le navire le *Phébus* qui ait échappé à l'ennemi.

On trouve dans un de nos papiers la pièce suivante :

Lettre de madame de Lafayette à l'empereur.

Le commandant d'Olmütz m'a appris hier qu'en réponse à ma demande d'aller passer huit jours à Vienne pour y consulter un médecin, sa majesté impériale a déclaré que, sous aucune considération, je ne pouvois approcher de cette capitale, mais qu'elle consentoit à ce que je quitte cette prison, sous la condition expresse de n'y jamais rentrer.

J'ai l'honneur de répéter la réponse que j'ai faite au commandant : solliciter les secours que l'état de ma santé exige, est un devoir que m'impose mon attachement à ma famille & à mes amis; mais ils sont persuadés qu'il ne m'est pas possible de les acheter au prix qu'on y attache. Je ne puis oublier que lorsque nous étions l'un & l'autre sur le point de périr, moi par la tyrannie de Robespierre, M. de Lafayette par les souffrances physiques & morales de sa captivité, je ne pus obtenir la permission ni de recevoir de ses nouvelles, ni de l'informer que ses enfans & moi existoient encore. Rien donc ne pourra m'engager à m'exposer une seconde fois aux horreurs d'une pareille séparation. Quel que soit l'état de ma santé, quels que graves que soient les inconvéniens qui peuvent résulter pour moi & pour mes filles d'un pareil séjour, nous acceptons toutes les trois, avec la plus vive reconnaissance, la permission que la bonté de sa majesté impériale nous accorde de partager sa captivité avec tous les inconvéniens et les dangers qui l'accompagnent.

F R A N C E.

De Nice, le 12 fructidor.

On avoit expédié de Milan un charriot chargé de l'argenterie de l'église de Saint-Charles & escorté par cinquante canoniers français sous les ordres d'un officier-général. Le convoi, passant par le col de Tende pour se rendre ici, fut arrêté & attaqué par une troupe de 300 barbets, qui tuèrent le général & plusieurs personnes de l'escorte, & s'emparèrent du charriot. Quelques-uns de ceux qui se sont dérobés à la mort par la fuite, sont venus apporter ici cette fâcheuse nouvelle.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Extrait d'une lettre du général Jourdan, datée du quartier-général à Schwefurt, le 14 fructidor.

Dans la nuit du 7 au 8, citoyens directeurs, j'ai fait ma retraite sur deux colonnes, pour me retirer en arrière de Velden, parce que le général Bernadotte ayant

été forcé d'évacuer Nuremberg & d'abandonner Landau, l'ennemi occupoit la position de Lauff avec des forces assez conséquentes pour m'ôter la possibilité de forcer ce passage, qui étoit la seule grande route qui m'offroit quelques facilités pour faire voyager l'artillerie & les équipages. J'ai donc été forcé de traverser des pays de voyager sur des chemins qui ont sans doute paru impraticables jusqu'à ce moment pour une armée.... Il m'a été impossible de me rendre jusqu'à Velden, & j'ai été obligé de faire prendre position à l'armée, partie en avant de Velden, partie à Vilseck.

Le général Bernadotte ayant été obligé de se retirer sur Forcheim, & l'ennemi s'étant porté jusqu'en avant d'Erlang, mon flanc droit étoit découvert & j'avois métré l'ennemi derrière moi. Le parc & les équipages ayant pendant la nuit, le corps d'armée qui étoit campé en avant de Velden vint camper, le 9, à Hilpoltzstein & Buzenstein; le général Kleber, qui commandoit le corps qui étoit campé à Vilseck, ne put recevoir l'ordre de se retirer, parce qu'un gros corps de cavalerie, qui étoit placé entre lui & moi, coupoit notre communication. Cependant ce général sentit la nécessité de faire sa retraite....

Le 11, je fis seulement un mouvement sur ma droite afin d'y porter les principales forces de l'armée, & je formai le dessein d'attaquer le corps ennemi qui étoit sur ma droite; mais comme il falloit construire des ponts sur la Rednitz, & que cela ne nous fut pas possible, & comme je fus instruit qu'un gros corps ennemi étoit déjà à Burg-Eberach & avoit poussé des patrouilles jusques dans Bamberg, où le général Ernouf fut fait prisonnier pendant un instant, je crus devoir continuer ma retraite.

Je me portai donc, le 12, sur Bamberg; une partie de l'armée passa sur la rive gauche de la Rednitz; l'autre resta sur la rive droite, & je fis construire des ponts sur le Mein. Ce même jour, l'ennemi passa un très-gros corps de cavalerie de Burg-Eberach sur Etman, & coupa la seule route qui m'offroit une communication....

Le 13, l'armée s'est mise en mouvement, & par une marche forcée, partie est arrivée aujourd'hui à Schwefurt, après avoir forcé le passage d'Etman, & partie à Laurigen; je resterai là jusqu'à ce que les circonstances me forcent à reculer ou me permettent d'avancer, n'ayant plus derrière moi de défilés aussi horribles que ceux que je viens de traverser, & ayant la facilité de me retirer sur la haute Lahn par Fulde, &c.

Seconde lettre du même général, datée du quartier-général, à Hamelburg, le 18 fructidor.

L'ennemi a passé le Mein, le 16, & s'est porté sur Wurzburg. La garnison qui y étoit, n'ayant sans doute pas pu tenir dans la ville, s'est retirée dans la citadelle.

Je résolus d'attaquer le 17, tant pour chercher à délivrer la garnison de Wurzburg, que pour tâcher de forcer l'ennemi à repasser le Mein. L'ennemi avoit précédemment formé le dessein de m'attaquer; il vouloit tourner par ma gauche & je voulois le tourner par sa droite, afin de me porter sur Dettelbach & Kitzingen, qui étoient ses deux points de retraite; l'action s'engagea à huit heures du matin; l'ennemi qui avoit une cavalerie nombreuse, paroissoit avoir une supériorité sur ma gauche & menaçoit de m'envelopper. Je crus devoir courir le hasard d'une charge de cavalerie, qui devoit nous pro-

curer les pl...
par le gé...
courage; q...
frèrent; ma...
cavalerie fu...
& moi l'av...
tant de no...
retirer. La...
Salut &...

Enfin ils...
les monstre...
alarmes nou...
nés d'un...
général que...
tenter une...
avoit paru...
étoit l'essai...
avoit montr...
de Gracchus...
s'étoient ac...
augmentés...
tections. To...
été res-pli...
d'honnêtes...
sultés. Mais...
coup plus m...
terrorisme...
érait qu'ave...
des deux ce...
tion; l'Am...
soit à en de...
les fables d...
d'hommes ou...
& Paris au...
par des men...
tier & Louvi...
a pris le to...
disoit ces...
plus féroce...
plus horribl...
Hier, à u...
corps-de-ch...
tions de la...
servoient de...
Entre deux...
posée des pl...
de Grenelle...
l'hymne mar...
pour entrer...
de ces hom...
de se joind...
rapposter la...
retrier tous...
& tous les d...
ensuite: viv...
Pendant qu...
on les avo...
plusieurs sol...
des chevaux...
enlevent une...
sistance & t...

curer les plus grands avantages. La charge fut commandée par le général de division Bonnaud ; elle s'exécuta avec courage ; quelques corps ennemis furent culbutés & souffrirent ; mais de nouvelles troupes s'étant avancées, notre cavalerie fut étonnée, & se retira. Le général Bonnaud & moi d'avons ralliée ; mais il nous a été impossible de tenter une seconde charge, l'ennemi recevant à tout instant de nouvelles troupes. J'ai donc été obligé de me retirer. La retraite s'est faite assez heureusement.

Signé, JORDAN.

De Paris, le 24 fructidor.

Enfin ils sont connus, arrêtés ; enfin ils vont être punis les monstres qui nous réveillent chaque jour dans des alarmes nouvelles. Jamais peut-être nous ne fûmes menacés d'un mouvement plus terrible, d'un massacre plus général que cette nuit. L'affaire des drappeaux blancs, qu'on n'avoit voulu voir que sous un rapport ridicule, nous avoit paru, à nous, tenir à un plan plus vaste dont elle étoit l'essai. La correspondance de Lyon interceptée, avoit montré que les sociétés organisées d'après le plan de Gracchus Babeuf, existoient toujours ; que leurs forces s'étoient accrues ; que leurs moyens pécuniaires s'étoient augmentés, & qu'elles comptoient sur de puissantes protections. Tous les jours précédens, les cabarets avoient été remplis d'hommes à figure sinistre ; à chaque instant d'honnêtes citoyens, des jeunes gens sur-tout étoient insultés. Mais ce qui portoit un caractère d'agression beaucoup plus marquée, c'étoit le ton des journaux voués au terrorisme. Le journal des *Hommes Libres*, qui ne semble écrit qu'avec du sang, accusoit de royalisme la majorité des deux conseils, & sembloit les vouer à la proscription ; l'*Ami des Lois* répétoit ces calomnies, & se plaisoit à en donner les détails ; la *Sentinelle* renouveloit les fables du comité autrichien, à l'aide desquelles tant d'hommes ont été massacrés dans les prisons de Versailles & Paris au 2 septembre. Ces trois journaux sont écrits par des membres de la législature actuelle, Duval, Poulletier & Louvet. Un autre journal, l'*Ami du Peuple*, qui a pris le ton & les principes de l'exécration Marat, traduisoit ces horreurs dans un langage encore plus vil & plus féroce ; les colporteurs qui le crioient, faisoient les plus horribles provocations.

Hier, à minuit, le signal ordinaire de ces brigands, des corps-de-chasse, ont été entendus dans les différens quartiers de la ville ; ces corps-de-chasse se répandoient & servoient de tocsin pour le rassemblement de ces brigands. Entre deux & trois heures, une longue colonne composée des plus furieux anarchistes, s'est présentée au camp de Grenelle & a demandé à fraterniser ; elle chantoit l'hymne marseillaise ; il paroît qu'elle avoit le mot d'ordre pour entrer. Les soldats étonnés se réveillent au milieu de ces hommes qui leur font des invitations pressantes de se joindre à eux pour le salut de la patrie. On va rapporter la loi du 3 brumaire, disoient-ils ; on fait rentrer tous les émigrés ; on veut égorger les patriotes & tous les défenseurs de la patrie. Ces brigands crioient ensuite : vive la constitution de 93.

Pendant qu'ils s'entretenoient ainsi avec des soldats (car on les avoit laissés pénétrer jusqu'au milieu du camp), plusieurs soldats examinoient leur équipement : ils avoient des chevaux, des sabres & des pistolets ; les soldats en enlevèrent une partie successivement ; ils vinrent faire résistance & tomber sur ces soldats, en invitant le reste à

se joindre à eux ; ce qu'aucun d'eux n'a fait. Ils tuent quelques soldats ; mais pendant cette mêlée, un régiment de dragons monte précipitamment à cheval, sans selle & plusieurs sans vêtemens, & tombe sur ces brigands le sabre à la main ; ils cherchent alors à se retirer ; une vingtaine d'entr'eux reste étendus sur la place ; plusieurs se sauvent à la faveur des ténèbres ; 132 ont été arrêtés. On distingue parmi eux un fameux terroriste de Marseille, nommé Lays ; un nommé Frion, complice de Gracchus Babeuf & contumace ; un nommé Saunier, qu'on dit être le rédacteur de l'*Ami du Peuple*.

Ce matin, il y a eu quelque fermentation dans Paris. Les terroristes répandoient que des émigrés rentrés avoient voulu égorger le camp de Grenelle ; ils disoient qu'il falloit tomber sur la majorité des deux conseils qui les favorisoient ; des femmes étoient mêlées parmi eux. La très-grande partie du peuple repoussoit ces provocations & ne doutoit pas que ce mouvement n'eût été organisé par les jacobins. Comme à chaque heure du jour on apprend de nouveaux détails de cet horrible complot, l'indignation est au comble contre ces brigands ; on s'attend à leur prompt punition.

Il y a quatre mille hommes de troupes cantonnées à Grenoble & dans les environs. Les chefs ont demandé dernièrement au receveur des contributions de cette ville une somme pour suppléer à la solde des troupes qui n'avoit pas été reçue ; le receveur a répondu qu'il ne pouvoit pas, sans un ordre exprès, se dessaisir des fonds de sa caisse, lesquels pour la plus grande partie n'appartenoient même pas à la nation, mais sont des dépôts faits par les soumissionnaires des biens nationaux. Les chefs de la troupe ont allégué que les besoins de l'armée ne comportoient aucun délai, & ont obligé par la force le receveur à ouvrir sa caisse, d'où ils ont emporté un million & quelques mille livres, mais en mandats. On a envoyé le procès-verbal de cette expédition militaire au gouvernement. Trouvera-t-on encore que la nécessité excuse de pareilles violences.

Voici comme un de nos journaux rapporte le malheureux événement qui a eu lieu dans un canton du département de Vaucluse & que nous n'avons fait qu'indiquer hier. « Les habitans de la commune d'Erargues étoient, comme autrefois, à danser sous l'ormeau le jour de leur fête paroissiale, sans armes, sans autre intention que de se divertir. Le juge de paix, les municipaux & le commissaire du pouvoir exécutif de Château Renard, tous de la promotion de Fréron, arrivèrent revêtus de leur costume & suivis d'une multitude d'hommes armés. Ceux d'Erargues les accueillent avec franchise & les invitent à danser ; pour toute réponse, les exécration municipaux donnent ordre de faire feu. Douze de ces infortunés paysans restent sur la place ; on poursuit le reste comme des bêtes fauves ».

CORPS LÉGISLATIF

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 24 fructidor.

On proclame le résultat du scrutin fait hier. Les membres nommés pour composer la commission qui examinera si la loi du 3 brumaire doit être rapportée, sont les citoyens Treillard, Daunou, Bion, Bergoin & Bailleur.

Le directoire exécutif, il y a quelques jours, a rendu compte que la loi rendue pour maintenir la tranquillité à Vendôme pendant la session de la haute-cour étoit insuffisante; & le conseil avoit chargé une commission de lui en proposer une autre. Philippe Delleville se présente à la tribune, au nom de cette commission. Je ne vous ferai pas de préambule, dit-il; vous concevez que l'affluence de ces étrangers qui se rendent à Vendôme, aussi pour fraterniser.... On rit, & Delleville lit le projet; il est adopté & porte que, sous peine d'être réclus jusqu'à la fin de la session de la haute-cour, tous ceux qui n'étoient pas domiciliés à Vendôme avant sa réunion, seront tenus d'en sortir dans 24 heures.

Fermond fait adopter un projet de résolution portant en substance, que les reconnoissances données pour les denrées livrées par voie de réquisition seront admises en paiement des impositions.

Une longue discussion s'engage sur les salines.

Boissy demande la parole pour une motion d'ordre: les crimes commis cette nuit, dit-il, au camp de Grenelle ne sont plus un mystère. Ce qui m'étonne, c'est que le directoire ne nous en ait pas encore fait part. Je demande qu'il lui soit fait un message pour qu'il ait à rendre compte des faits & des mesures qu'il a prises. — Adopté.

Le président rappelle qu'hier le conseil a arrêté qu'il lui seroit fait un rapport en comité général.

Plusieurs membres s'opposent à ce que le conseil se forme en comité secret avant l'arrivée du message du directoire.

Bailleul représente que le conseil n'en sera pas moins réuni.

Il faut aussi, dit Duplantier, que le plus grand nombre de citoyens soient présens à la séance; il est tems que le peuple sache enfin quels sont ceux qui veulent renverser le gouvernement. Le conseil des anciens vient déjà de prendre la mesure de roster en permanence. L'objet dont il s'agit dans le rapport qui doit être fait peut bien s'ajourner à demain. Mais la tranquillité publique ne doit pas rester menacée.

Bourdon. Le rapport d'ailleurs dont il est question peut bien se faire publiquement.

Aubry monte à la tribune & fait ce rapport. Il a pour objet l'organisation des tribunaux militaires.

Le rapporteur est interrompu par l'arrivée d'une lettre du président du directoire, dont un secrétaire fait lecture. Cette lettre annonce que le directoire va envoyer un message au conseil, relatif à l'attaque faite cette nuit sur le camp de Grenelle par une troupe de brigands; il invite le conseil à rester en séance.

Aubry continue son rapport.

Au bout de quelques instans le message arrive; on le lit; il porte que le camp de Grenelle a été attaqué cette nuit par un troupe de brigands au nombre de six ou sept cents, conduits par des chefs en uniforme & des officiers généraux en panache: ils ont commencé l'attaque aux cris de vive la constitution de 93! à bas les conseils et les nouveaux tyrans! Ils n'ont trouvé que des républicains qui en ont tué une vingtaine & fait cent trente-deux d'entr'eux prisonniers.

Le directoire a pensé d'abord que ces prisonniers devoient être jugés militairement. Mais les loix offrent à cet égard quelques difficultés, qu'il expose, en invitant le conseil à prendre une prompte décision. Il fait sentir combien il importe de punir de pareils attentats si l'on veut rétablir la tranquillité & arrêter les efforts faits pour sauver de grands coupables.

Le conseil renvoie ce message à une commission pour faire un rapport séance tenante, & par un autre message il invite le conseil des anciens à ne pas se séparer pour qu'il puisse recevoir aussi dans la séance la résolution qui sera prise.

La discussion continue sur le projet d'Aubry; plusieurs articles sont adoptés.

Par un second message, le directoire invite le conseil à l'investir du droit de faire des visites domiciliaires; mesure nécessaire pour découvrir ceux des brigands échappés cette nuit, puisque sur 6 à 700 il n'y en a eu que 100 & quelques-uns d'arrêtés, & que tous les autres peuvent être cachés dans Paris.

Par *post scriptum*, le directoire ajoute qu'on a, parmi les brigands arrêtés cette nuit, trouvé Javocque & Huguet, deux ex-conventionnels; ils avoient dans leur poche l'écharpe de leur ancien costume, des poignards, des pistolets & des munitions.

La demande du directoire est accordée sur-le-champ.

Cambacérés fait arrêter que dès que cette mesure sera plus utile, le directoire en prévendra le conseil.

Après une longue discussion sur l'autorisation donnée au directoire de faire des visites domiciliaires, il a été décidé qu'elles ne seroient faites que de jour & dans les départemens de Seine, Seine & Oise & Seine & Marne.

Le conseil a pris une résolution après laquelle les brigands saisis cette nuit seront jugés militairement.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé les résolutions du conseil des cinq cents, tant sur le jugement des 120 brigands arrêtés dans le camp de Grenelle, que sur les visites domiciliaires.

Bourse du 24 fructidor.

Mandat, 5 l. 10 s., 5, 4 l. 18 s., 15, 10, 15, 5 l. 2.

FRUITS DE LA SOLITUDE ET DU MALHEUR, par M. Félix FAULCON représentant du peuple. A Paris, chez Dupont, rue de la Loi, Cussac, rue Honoré, vis-à-vis les Jacobins, & Maret, Palais Egalité, cour des Fontaines, 1 vol in-8°.

Félix Faulcon, membre du conseil des cinq-cents & ci-devant de l'assemblée constituante, s'est toujours montré, dans ses fonctions de législateur, un ami sincère de la liberté & un zélé défenseur de la justice. On a vu de lui plusieurs opinions imprimées qui joignent à ce caractère le mérite du talent d'écrire. Dans le volume que nous annonçons, il se montre comme homme de lettres & philosophe & acquiert de nouveaux droits à l'estime publique. Retiré dans la solitude pendant le règne de la tyrannie, il cherchoit à se distraire du sentiment pénible des calamités publiques par la lecture des meilleurs ouvrages dans les langues anciennes & modernes. Il traduisoit les morceaux qui l'avoient le plus frappé; il écrivoit les réflexions que ce travail lui faisoit naître. C'est le recueil de ces fragmens qui vient d'imprimer, & que liront avec plaisir tous ceux qui aiment à nourrir leur esprit de traits de poésie, de morale, d'histoire, choisis & commentés par un bon esprit & présentés avec talent.